



Procédure de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal): acquisition de moyens et appareils dans l'EEE

Sur prescription médicale, certains moyens et appareils de la LiMA doivent pouvoir être acquis dans l'EEE à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Pour ce faire, la LAMal doit être modifiée en conséquence.

Date d'ouverture: 13 décembre 2024

Date limite: 31 mars 2025

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/76/cons_1

18 décembre 2024

Chancellerie fédérale

